



Conseil Communautaire du 20 Septembre 2011

Compte rendu de séance

L'an deux mil onze, le 20 Septembre, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel se sont réunis à la salle de 70400 MIGNAVILLERS après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ernest SCHAER, Président.

Etaient présents : Ernest SCHAER – Christian PLAISANCE – Alain BIZZOTTO – Eugène VAUDREY – Pierre PORRACHIA – Michel BORON – Christian PONSOT – Philippe GAMET – Denise GATSCHINE – Jean-Pierre MOREL – Nicolas PLANCHON – Michel DAVAL – Michel RICHARD – Pierre VIENOT – Christian PERRIGUEY – Roger BERTRAND – Jean-Marie RONDEY – Frédéric FRANCOIS – Daniel BRUCHON – Hugo WALZ – Michel CUENIN – Claude MUFFAT – Monique BOLORE – Claude MOREL – Lionel GIRARDOT – Gérard THEVENY – Guy SAINT DIZIER – Jean GAMET – Pierre SAVARIN – Daniel CLERC – Jean-Louis MOUGENET – André MARTHEY – Pierre THOMASSIN – Bruno SAILLEY – Colette CORNEVAUX – Annie CLERC – René LAJEANNE – Nadine BOUCARD – André DUBOIS – Jean-Pierre GOLASZEWSKA – Jeannine BOSSI – Francine CHAMPION – Jacques SEGUIN – Paulette SEGUIN – Henri BOSSERT – Thierry RICCI – Patrice COLNEY – Colette CLERC

Absents ayant donné procuration : Jean GAMET (procuration à André MARTHEY) – Gérard PELLETET (procuration à Colette CLERC) – Alain JACQUARD (procuration à Jean GAMET) – Edmond BREPSON (procuration à Eugène VAUDREY) – Michel CHEVIET (procuration à Pierre PORRACHIA) – Alain SEGUIN (procuration à André DUBOIS) – Michel THEVEAU (procuration à Jean Pierre GOLASZEWSKA) – Jean Marie TRAHIN (procuration à Guy SAINT DIZIER) – Sylvain MORISOT (procuration à Colette CORNEVAUX) – Jacques VIVIEN (procuration à Nadine BOUCARD) – Charles GRANET (procuration à Philippe GAMET) – Jean Paul BELON (procuration à Frédéric FRANCOIS) – Jacques MOUGEOT (procuration à Alain BIZZOTTO)

Absents : Robert BADALAMENTI – Ghislaine VUILLIER – Alain VUILLIER – Claudine GUILLARD – Jean Noël ROUSSEL – Pierre MUNIER – Jacques RICCIARDETTI – Jean François TOUBIN – Gilles LOUIS

Date d'affichage de la convocation : 7 septembre 2011

Membres en exercice : 70

Membres présents : 49

Suffrages exprimés : 62

Procuration : 13

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Monique BOLORE, Déléguée Communautaire de LA VERGENNE a été élue secrétaire de séance

## ENFANCE/PETITE ENFANCE

### Périscolaire

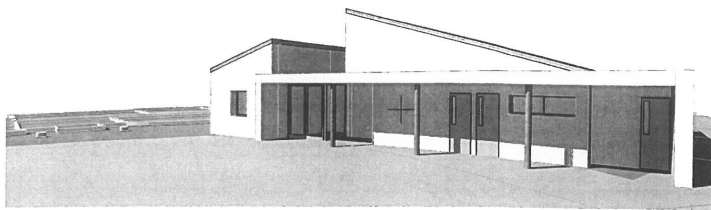
#### - Projet Construction d'un centre périscolaire à Athesans

Le projet du centre périscolaire d'Athesans est en phase d'esquisse afin de déterminer l'agencement des différentes pièces et pour vérifier le volume de ces dernières. Le rendu de la phase d'avant-projet sommaire et définitif est prévu pour le mois de Novembre 2011.

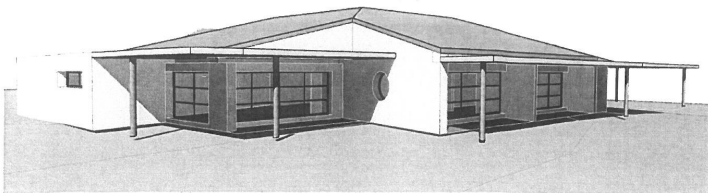
### Esquisse – façades extérieures

a architecture pn	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VILLERSEXEL	ESQ
	Construction d'une structure périscolaire avec restauration à Athesans	22 août 2011
Volumétrie		A A A 11/14

Société d'Architecture Ambiance et Atmosphère - Philippe HENRY, Architecte DPLG



VUE SUR L'ENTRÉE



VUE SUR LA SALLE DE REPAS ET SUR LES SALLES D'ACTIVITÉS



A ce stade du projet, la communauté de communes doit lancer deux consultations :

- consultation pour le choix d'un bureau de contrôle technique
  - Consultation pour le choix d'un coordonnateur sécurité dans le cadre de la mission SPS
- Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

#### - Les centres périscolaires

Les animations au sein des centres périscolaires d'Esprels et de Villersexel ont rencontré du succès. Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des fréquentations. Le centre d'Esprels, qui était ouvert pour la première année, a connu une fréquentation entre 20 et 23 enfants par jour par semaine ce qui peut déboucher sur une ouverture pérenne à l'avenir.

#### Fréquentation des centres périscolaires

INSCRIPTION DES CENTRES : ETE 2011 ( MATIN- APRES MIDI / 2 )										
CENTRES		SEMAINE 1	SEMAINE 2	SEMAINE 3	SEMAINE 4	Année 2011	Année 2010	différence	Année 2009	Année 2008
VILLERSEXEL	Nbre enf	86	88	74	73	104	107	-3	99	102
	Nbre Jour/enf	232	207	226	214	879	735	144	718	684
	Moyenne 2011	46	62	45	43	46	39	7	37	36
	année 2010	39	37	42	37					
ESPRELS	Nbre enf	42	40	39	38	54	0	54		
	Nbre Jour/enf	112	90	110	102	413	0	413		
	Moyenne 2011	22	23	22	20	22	0	22		
	année 2010									

#### Centres périscolaires - Provenance des enfants

Centre d'Esprels	
LURE	1
ESPRELS	49
PONT SUR L'OGNON	2
QUINCEY	2
TOTAL	54

Centre de Villersexel	
AILLEVANS	7
ATHESANS	3
AUIREY LE VAY	4
BOREY	1
BOURNOIS	3
COURCHATON	5
CREVANS	1
FALLON	5
GEORFANS	3
GRAMMONT	1
GRANGES LA VILLE	2
LES MAGNY	3
LONGEVILLE	2
MARAST	1
MELECEY	1
MESANDANS	1
MOIMAY	5
OPPENANS	2
PONT SUR L'OGNON	3
SENRARGENI	1
SOVE	2
VESEDES	2
VILLAFANS	5
VILLARGENT	3
VILLERS LA VILLE	2
VILLERSEXEL	30
TOTAL	104

### - Délégation de service public – FRANCAS de Haute Saône

La mission d'origine confiée aux FRANCAS de Haute Saône pour la gestion des centres périscolaires a connu des modifications ; ceci pour ajuster le besoin à la demande. En conséquence, les modifications du service ont entraîné une modification du budget de fonctionnement alloué à cette délégation.

Ainsi, l'annexe financière du contrat de délégation de service public prévoyait un montant 2011 à hauteur de 103.633 €. Or, le besoin de financement, suite aux modifications de fonctionnement, s'élève à 130.544 €. Ainsi, un avenant constatant la différence doit être signé. L'augmentation est de 25,9% (26.911 €).

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

### - Crèche de Villersexel

Les travaux ont été réceptionnés au début du mois de Septembre. Le fonctionnement de la cuisine sera effectif au 24 octobre 2011.

*La cuisine*



*Le réfectoire*



*La nouvelle salle de jeux*



## ADMINISTRATION

La réforme territoriale impose à la communauté de communes de créer une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Deux listes de 20 personnes doivent être fournies aux services de l'Etat. Il est proposé aux communes d'établir la liste de la façon suivante :

La C.C.P.V demande aux communes de lui donner :

- 1 nom pour les 26 communes de moins de 350 habitants
- 2 noms pour les 7 communes de plus de 350 habitants dont 1 nom d'une personne habitant hors du territoire pour les 4 communes de plus de 400 habitants

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

### - Marchés publics

La C.C.P.V doit renouveler une partie de son matériel informatique ainsi que des licences informatiques. Le coût estimatif de ce renouvellement est de 7 845 €. Le Président propose de lancer une consultation.

Les membres du conseil communautaire ont donné leur accord à l'unanimité.

### - Participation financière pour la clause d'insertion dans les marchés publics

La communauté de communes s'était engagée auprès de l'association de développement du canton d'Héricourt (ADCH) à inclure des clauses d'insertions dans certains marchés publics. Un chargé de mission est mandaté pour suivre les dossiers administratifs et les personnels. Le montant de la participation de la communauté de communes pour l'année 2011 s'élève à 500 €.

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

### - Transfert de la compétence Service Public de l'Assainissement non Collectif

De nombreuses communes souhaitent que la communauté de communes prenne la compétence service public de l'assainissement non collectif (SPANC). Le SPANC est un service public obligatoire de contrôle d'installation d'assainissement non collectif. Le Président propose donc de modifier les statuts de la C.C.P.V pour rendre effectif l'exercice de cette compétence à compter du 1/01/2012.

Les membres du conseil communautaire ont donné leur accord à l'unanimité.

## VOIRIE

Afin d'assurer la viabilité hivernale, un système d'astreinte doit être mis en place. Comme chaque année, les astreintes se répartissent sur 4 agents du service technique. Deux types d'intervention sont mis en place :

- une semaine complète répartie sur 3 agents pour le déneigement
- une semaine complète pour un agent pour le parking de la crèche

L'organisation des astreintes est donc la suivante :

## Organisation des astreintes d'exploitation

Année 2011/2012

### Cas de recours à l'astreinte

La Communauté de Communes du Pays de Villersexel met en place une astreinte d'exploitation pour le déneigement des voiries communales d'intérêt communautaire, du parking de la crèche à Villersexel ainsi que pour la route d'accès à l'école de MOIMAY.

Les astreintes sont réalisées par les agents des services techniques de la communauté de communes du Pays de Villersexel.

### Modalités d'organisation

L'astreinte d'exploitation est organisée du 14 Novembre 2011 au 18 mars 2012. L'organisation des astreintes est de deux ordres :

- un agent est d'astreinte du lundi au dimanche pour le déneigement des voiries
- un autre agent est d'astreinte du lundi au vendredi pour le déneigement du parking de la crèche, ce dernier devant être praticable à partir de 6h30

L'agent d'astreinte pour le déneigement des voiries dispose d'un téléphone portable mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Villersexel. Cet agent donne l'ordre au second agent d'astreinte de déneiger. L'astreinte comportant 4 agents, les périodes d'intervention s'alternent sur ces 4 agents.

### Emplois concernés

Quatre agents sont concernés :

3 adjoints techniques

1 agent de maîtrise principal

### Modalités de rémunération ou de compensation

Les astreintes d'exploitation seront rémunérées selon les tarifs en vigueur.

Les périodes d'intervention feront l'objet d'indemnités rémunérées au tarif en vigueur.

### Cas de recours à la permanence

Sans objet.

### Modalités d'organisation

Pendant les astreintes, l'agent doit rester à disposition de la collectivité. Un téléphone portable est mis à disposition par la collectivité.

L'agent qui a en charge le déneigement des voiries donne l'ordre au second agent d'intervenir conformément à la procédure interne mise en place avec la Direction.

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

### - Marché pour le déneigement des voies communautaires

Les 82 kms de voirie sont répartis en 16 tronçons identiques à l'année précédente. Un marché public est lancé pour attribuer ces tronçons. Une publication du marché est réalisée dans l'Est Républicain.

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

### - Maîtrise d'Œuvre - Pont de la Grange d'Ancin



Le pont situé au lieu-dit La Grange d'Ancin est en mauvais état. Les études de sol réalisées mettent de plus en évidence qu'il repose sur un sol instable. La solution technique qui s'impose donc est la démolition puis la reconstruction du pont. Le Président préconise de saisir un bureau d'étude pour la mission de maîtrise d'œuvre.

*Monsieur THOMASSIN demande si les pierres de l'actuel pont seront réutilisées pour l'habillage du nouveau pont. Le Président répond que cela peut être une éventualité qui sera chiffrée en option dans le marché public.*

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

### - Suivi de travaux

Le suivi des travaux de voirie pour l'année 2011 s'est avéré difficile ceci à cause de la maîtrise d'œuvre (SOGREAH) qui a connu des problèmes internes et qui ont engendré des retards importants dans le suivi des dossiers. La difficulté réside dans le fait de ne pas avoir la main sur les décisions d'intervention qui demandent toujours de la disponibilité en termes de temps et d'action. Un bureau d'études ne peut pas offrir une telle demande.

En conséquence, une partie des travaux sera reportée à l'année prochaine (enduits...) car la météo ne permet plus d'intervenir.

L'expérience en terme de suivi de travaux des dernières années et particulièrement cette année montre que la communauté de communes doit absolument avoir la maîtrise technique en propre de la compétence. Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de créer un poste de technicien. Ce poste contiendrait une double mission :

- Technicien voirie : établissement de l'ensemble du marché public. Confection des documents nécessaires à la décision et suivi physique des travaux
- Technicien SPANC : Suivi de l'ensemble de la mise en place du service et de l'administration du service

**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité pour la création d'un poste de technicien.**

## FINANCES

Le centre des finances publiques de Villersexel fait parvenir à la communauté de communes du Pays de Villersexel un état de sommes irrécouvrables. Afin de constater la perte, une inscription en non-valeur doit être décidée. Le montant total est de de 2.306,82 € se décomposant comme suit :

	Sommes
Débiteur 1	639.53 €
Débiteur 2	120.47 €
Débiteur 3	109.00 €
Débiteur 4	642.93 €
Débiteur 5	794.89 €
<b>Total</b>	<b>2 306.82 €</b>

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé d'inscrire ces sommes en non-valeur.

## ORDURES MENAGERES

Pour faire suite à des demandes de modifications de certains usagers et plus particulièrement concernant les maisons vides de meubles, le Président propose de modifier le règlement des ordures ménagères.

Ancien règlement :

*"Pour être exonéré, il faut justifier qu'à l'adresse concernée, au 1er janvier, la maison/logement est vide de tout meuble".*

Proposition de règlement :

*"Pour être exonéré, les propriétaires devront fournir une attestation des services fiscaux justifiant de l'exonération de la taxe d'habitation du fait de l'absence totale de mobilier".*

Le conseil communautaire a adopté la proposition à l'unanimité.

## TOURISME

**- Ancienne voie de chemin de fer / voie verte**

Le Président énonce que RFF a fait parvenir une convention pour la location de l'ancienne voie de chemin de fer entre Villersexel et Bonnal. Le montant de la location s'élève à 1.200 € par an. Les autres points seront évoqués lors d'un prochain conseil communautaire, le temps pour les membres de prendre connaissance de la convention.

**- Reclassement de l'Office en catégorie 1 étoile**

La Préfecture procède à la mise à jour des données sur les offices du tourisme. Le classement doit être demandé à nouveau par la communauté de communes. Au regard des critères de classement, l'office du tourisme peut être classé en 1 étoile. Unanimité du conseil communautaire.

## Décharges

Le programme de l'année 2011 a été modifié. Les travaux seront réalisés sur les décharges suivantes au titre de l'année 2011.

- Grammont
- Senargent
- Georfans
- Longeville ( Mont Sésin)
- Villafans
- Esprels (Bois de la Bouloie)
- Villersexel
- Athesans
- Les deux décharges de Gouhenans

Les travaux devront reprendre durant la semaine 39

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur PONSOT demande des éclaircissements sur les informations parues dans la presse concernant le souhait de deux communes de sortir de la communauté de communes du Pays de Villersexel.

Le Président répond qu'il n'a pas plus d'informations que la presse n'en a relatées. Une audience auprès de Monsieur le Préfet a été demandée mais aucune nouvelle à ce jour n'est parvenue en retour.

Monsieur CUENIN prend la parole en énonçant les raisons du souhait de départ des communes. Il énonce les différences de bassin de vie, de flux et de périscolaire. Ce dossier est à suivre notamment au niveau de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.